

**Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant  
une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance  
démographique actuelle**

*Développement*

La croissance démographique que connaît notre canton est impressionnante. Nous étions 500'000 en 1960, 600'000 en 1995 et sommes aujourd'hui plus de 700'000. Selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), cette augmentation de notre population s'est surtout accélérée à partir de 2002, avec l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

A première vue, bien sûr, cette évolution est satisfaisante. Elle se traduit par une forte prospérité économique et par des rentrées fiscales qui donnent le sourire à nos responsables financiers. Mais elle engendre aussi de nombreux effets pervers, que la population éprouve dans ses conditions de vie quotidienne. Il s'agit à la fois de la pression sur le marché du logement et de la saturation des infrastructures. Concrètement, il devient de plus en plus difficile de se loger et de se déplacer. On tente bien sûr de répondre à cette évolution : extension des surfaces constructibles et leur densification, construction de nouvelles infrastructures routières, développement des transports en commun, extension des hôpitaux, des écoles, des prisons, etc.

Mais cette évolution se heurte à d'autres impératifs : conservation de surfaces agricoles nécessaires à notre alimentation, économie d'énergie, économie des ressources naturelles dans leur ensemble. Dans ce sens, les prévisions de certains géographes qui prédisent que notre pays va progressivement devenir une vaste zone urbaine de Genève à Romanshorn et de Bâle à Lucerne nous paraissent mériter notre inquiétude et notre réaction.

Quant à ceux qui comptent sur la progression de la natalité pour équilibrer notre sécurité sociale et résorber nos dettes publiques, ils tiennent des théories qui sont incompatibles avec notre aspiration à un développement durable.

Le rôle des pouvoirs publics consiste certainement à s'adapter à cette évolution démographique, ce qui constitue un défi majeur, nous le savons bien. Mais puisque les statistiques établissent que l'accroissement démographique est principalement lié à l'arrivée de travailleurs étrangers induite par l'implantation d'entreprises sur notre sol, il est temps de se demander si l'Etat ne provoque pas, par son action et son intervention dans l'économie, les problèmes qu'il doit ensuite tenter de gérer.

Dans les faits, l'Etat exerce deux actions complémentaires:

1. D'une part, il rend notre pays attractif par diverses mesures, telles que la qualité des sites qu'il protège, la sécurité qu'il tente de garantir, la qualité des infrastructures qu'il met à disposition et une fiscalité attractive.
2. D'autre part, il pratique une politique de promotion économique active, favorisant l'implantation d'entreprises étrangères dans le canton. Outre divers appuis administratifs, il pratique une politique d'exonération fiscale à l'endroit d'entreprises désireuses de s'établir chez nous.

C'est à cette seconde action qu'il nous paraît urgent de réfléchir. La loi sur l'appui au développement économique pose, à son article 2, comme premier principe : "*L'Etat s'assure que les principes du développement durable sont respectés.*" Or, il ne fait pas de doute que, lorsqu'on arrive à un certain point de saturation, ces principes du développement durable ne peuvent plus être respectés, tout particulièrement leur volet écologique.

Nous proposons que notre politique de développement économique fasse l'objet d'une réactualisation à l'aune de la situation créée par l'évolution démographique de notre canton :

- Préférer le renouvellement du tissu économique à sa croissance continue.
- Réduire les mesures actives visant à attirer de nouvelles entreprises en provenance de l'étranger.
- Renoncer aux exonérations fiscales ou, tout au moins, ne les accorder que dans certaines régions du canton.
- Diriger les entreprises étrangères désireuses de s'implanter chez nous vers les régions les moins denses économiquement.
- Privilégier les entreprises qui ont un faible impact sur l'environnement.

Nous souhaitons que ce postulat soit transmis à une commission.

*Ne souhaite pas développer.*

Lausanne, le 30 novembre 2010.

(Signé) *Jacques-André Haury et 19 cosignataires*

*L'auteur n'a pas souhaité développer son postulat en plénum.*

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.*

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**